

LANGUE ET ÉCRITURE LITTÉRAIRE DANS LE CONTEXTE ALGÉRIEN : REGARDS CROISÉS SUR LA NORME LINGUISTIQUE

LANGUAGE AND LITERARY WRITING IN THE ALGERIAN CONTEXT: CROSSED LOOKS ON THE LINGUISTIC NORM

BOUGHANEM Mokhtar¹

Université d'Alger 2 - Laboratoire LISODIL / Algérie
mokhtar.boughanem@univ-alger2.dz

BENALDI Hassiba

Université d'Alger 2 - Laboratoire LISODIL / Algérie
hassiba.benaldi@univ-alger2.dz

Résumé : En s'inscrivant dans le champ de la sociolinguistique, cet article se propose d'explorer, à partir d'un ensemble d'entretiens semi-directifs réalisés par nos soins, le discours épilinguistique tenu par quelques auteurs algériens en activité à l'égard de la norme linguistique. L'objectif de ce travail est d'étudier le fonctionnement du phénomène normatif aussi bien à l'échelle des représentations qu'à l'échelle des usages. Dans cette perspective, il est d'abord question de scruter l'épaisseur doxique associée à la norme dans le cadre de la pratique littéraire. Seront ensuite identifiées et analysées les postures adoptées par les uns et les autres à l'endroit de ce qui est considéré comme modèle de référence en matière de production littéraire. Une attention particulière sera enfin accordée à la délimitation du champ d'application de la norme, notamment à l'écrit, ce qui implique la mise en évidence des paramètres langagiers que tout auteur est censé contrôler en sa qualité d'usager de la langue.

Mots-clés : auteurs algériens, discours épilinguistique, écriture littéraire, norme linguistique, sociolinguistique

Abstract : By adopting a sociolinguistic approach, this article seeks to explore the epilinguistic discourse of some Algerian authors with respect to the linguistic norm. The aim of this work is to study the functioning of the normative phenomenon both in terms of representations and uses. In this regard, the researchers will first examine the doxa associated with linguistic norm in the context of literary writing. The positions adopted in practice concerning the norm will subsequently be identified and analyzed. Finally, particular emphasis will be placed on highlighting the linguistic parameters that every author is supposed to check in his or her capacity as a speaker/writer.

Keywords: Algerian authors, epilinguistic discourse, linguistic norm, literary writing, sociolinguistics

* * *

L'acte d'écrire implique la mobilisation des formes linguistiques de manière à générer du sens. Le produit qui en résulte n'est exploitable que parce qu'il répond au critère de lisibilité. Il existe au sein de la communauté linguistique des

¹ Auteur correspondant : Mokhtar Boughanem ; mokhtar.boughanem@univ-alger2.dz

conventions qui favorisent la formulation des messages en émission et leur interprétation en réception. Cela suppose un mode de régulation sur la base duquel sont *alignés* les usages linguistiques des uns et des autres. Ce phénomène est connu sous la dénomination de norme. L'on parle habituellement de norme linguistique pour désigner les règles de fonctionnement d'un système linguistique donné. Associées à l'idée de « justesse » et de « grammaticalité » (Ozolina et Vanags, 2020 : 244), ces règles sont de nature à assurer la reproductibilité et, partant, la stabilité relative des pratiques en circulation. Cette conception fait surgir en filigrane des enjeux sociolinguistiques liés au fait que la norme résulte d'un processus de légitimation et de mise en valeur d'un modèle de référence en ce qui concerne le déploiement de l'activité langagière aussi bien à l'échelle de l'individu qu'à l'échelle de la collectivité.

Dans le cadre de l'écriture littéraire, le recours à la langue est inévitable. Pour celui qui écrit, la langue est tout autant un outil de travail qu'un objet de réflexion. On retrouve cette idée chez Lise Gauvin (2004), pour qui la langue apparaît non seulement comme un dispositif au service de la création littéraire, mais surtout comme un lieu où se forment des imaginaires fondés sur des valeurs esthétiques et des considérations stylistiques. Cela est d'autant plus plausible que pour nombre d'auteurs, « l'écriture s'est constituée en espace de réflexion (sur les langues, les rapports aux langues, le langage) ou d'autoréflexion (sur la création littéraire) » (Prieur, 2006 : 485). Cela revient à dire que pour écrire, il ne suffit pas de *réfléchir dans la langue*, encore faut-il *réfléchir la langue*. Dans ce sillage, Roland Barthes affirme dans son essai *Le degré zéro de l'écriture* que « la langue est un corps de prescriptions et d'habitudes » (1972 [1953] : 15). Cette affirmation suppose que tout auteur, en sa qualité d'usager de la langue, est soumis à la pesanteur de la norme. La question qui se pose dès lors est de savoir comment l'auteur, en l'occurrence l'auteur algérien, perçoit la norme linguistique et comment il réagit face à elle. Que représente, en effet, la norme linguistique pour lui ? Quels sont les attributs doxiques que ce dernier lui associe dans le cadre de la pratique littéraire ? Quelle posture adopte-t-il face à elle quand il se sert de la langue ?

Ces questionnements nous renvoient à une sociolinguistique pour laquelle la langue se définit comme un ensemble de pratiques socialement situées auxquelles sont inéluctablement assignées des représentations (Calvet, 1999). En conformité avec ce postulat, la norme se présente elle aussi, en vertu de la relation d'inclusion qu'entretient la langue avec elle², comme une sélection de pratiques, et ce sont justement les représentations³ qui lui sont attribuées qu'il est primordialement question de mettre au jour dans ce travail.

1. L'intérêt heuristique du discours épilinguistique

Ce qui nous importe désormais est tant ce que disent les auteurs *sur* la langue que ce qu'ils disent *avec* la langue. Le discours sur la langue permet ainsi d'accéder à l'ensemble des jugements appréciatifs et évaluatifs qui fondent la relation subjective qu'entretient tout locuteur avec la langue. Le terme de *discours épilinguistique* est celui utilisé, notamment en sociolinguistique (Canut, 1998), pour désigner les manifestations

² En sociolinguistique, la norme constitue une variété parmi l'ensemble des variétés en usage au sein d'une langue donnée. Elle n'est pas toute la langue, elle n'en est qu'une partie.

³ La notion de représentations linguistiques renvoie à la conception ainsi qu'à la perception qu'ont les locuteurs des langues, qu'il s'agisse de celles qu'ils pratiquent eux-mêmes ou de celles pratiquées par autrui.

langagières qui témoignent du regard que porte un locuteur quelconque sur une entité linguistique socialement identifiée. Le présupposé qui se dégage d'une telle situation est que la langue est loin d'être un objet neutre, en ce sens qu'elle suscite chez les locuteurs des réactions multiples susceptibles d'être verbalisées, des réactions marquées par des passions ou des tensions, et ce, en fonction du contexte sociolinguistique prévalent.

Entre l'*usage* et le *bon usage*, il existe une distinction de fond qui procède du paradigme normatif. Alors que l'usage est tributaire des conditions (situationnelles) dans lesquelles est pratiquée la langue en société, le bon usage, lui, dépend des conditions (canoniques) selon lesquelles la langue *doit* être pratiquée. L'attitude normative se traduit dans le discours épilinguistique par le développement, chez les locuteurs, d'un « idéal de langue », lequel peut conduire à la revendication d'une « langue idéale » (Canut, 2007 : 59). A force d'être valorisées, les pratiques fantasmées dans l'intimité de l'imaginaire linguistique finissent par se transformer en modèle de référence, ce qui implique une évolution notable, fort significative du point de vue sociolinguistique, de la catégorie du *souhaitable* à celle de l'*obligatoire* (Ozolina et Vanags, 2020 : 245).

En nous intéressant ici au discours épilinguistique de quelques auteurs algériens, l'objectif est de mettre en évidence la place accordée à la norme linguistique dans le processus d'écriture littéraire. La question n'est pas de savoir dans quelle langue écrire, mais plutôt selon quels critères et suivant quelles modalités normatives.

2. Constitution du corpus

Très souvent, l'investigation de terrain est primordiale en sociolinguistique. Cette opération vise à produire, auprès des usagers de la langue, des observables susceptibles de rendre compte des dynamiques linguistiques à l'œuvre dans un contexte donné. Elle consiste en pratique à se mettre au plus près des locuteurs qui *parlent la langue* (pour étudier les usages) ou qui *parlent de la langue* (pour étudier les représentations). Dans ce travail, la priorité est d'emblée donnée à la collecte du discours tenu sur la langue, c'est-à-dire aux productions épilinguistiques. Nous nous sommes servis de l'entretien semi-directif comme outil d'investigation afin d'approcher des auteurs en activité. Etant donné que le paysage littéraire algérien abrite en son sein une tradition bilingue bien établie⁴, historiquement ancrée (Leperlier, 2014), nous avons pris le soin de nous adresser à des auteurs issus, pour certains, de la sphère francophone et, pour d'autres, de la sphère arabophone. Cette manière de procéder est motivée par le fait que nous voulions donner la parole à des auteurs dépositaires, ne serait-ce que symboliquement, d'un héritage littéraire prégnant, où l'itinéraire des prédécesseurs nourrit et fertilise les imaginaires des uns et des autres. De plus, en prenant en ligne de compte deux traditions différentes, il est essentiellement question de nous donner la possibilité de croiser les observables obtenus de part et d'autre, dans le but de dégager une compréhension d'ensemble de la dynamique normative sur laquelle se focalise notre problématique.

⁴ Il convient de noter qu'en sus du français et de l'arabe, traditionnellement usités dans le champ littéraire algérien, l'on assiste depuis quelques années à l'émergence d'une littérature amazighophone et d'une littérature anglophone en quête de lectorat et surtout de visibilité.

Tableau 1 : Liste des auteurs interrogés⁵ dans le cadre de l'enquête

Auteurs de langue française	Auteurs de langue arabe
Lynda Chouiten	Abdelatif Ould Abdallah
Akram El Kébir	Said Fetahine
Anya Mérimèche	Anouar Rahmani
Abdelmoaiz Farhi	Abdelhalim Bedrane

C'est durant la première moitié de l'année 2021⁶ que nous avons mené nos entretiens. Ceux-ci sont au nombre de huit. Ils ont été réalisés suivant une grille préalablement conçue. Cette grille est composée de sept questions, ouvertes dans l'ensemble, ouvertes dans le but de favoriser la production d'un discours épilinguistique couvrant les aspects les plus saillants de la conception et de la perception qu'ont les auteurs interrogés de la norme linguistique. Au moment de l'enquête, nous avons volontiers privilégié la spontanéité comme mode de construction des observables. Ce qui explique l'importance que nous avons accordée dès le départ au fait que nos interlocuteurs⁷ puissent s'exprimer librement dans la langue de leur choix, celle dans laquelle ils se sentent le plus à l'aise à l'oral. Dans cette optique, le contenu épilinguistique des entretiens importe plus que leur habillage linguistique. C'est pourquoi nous avons veillé à ce que les quelques énoncés traduits (en français) - spécialement ceux provenant des auteurs de langue arabe - pour les besoins de ce travail gardent intacte leur pertinence initiale et que, surtout, ils ne soient marqués par aucune ambiguïté quant aux positionnements que manifestent les auteurs à l'égard de la norme.

Conformément à l'approche qualitative à visée compréhensive adoptée dans ce travail, notre analyse consistera à retrouver les catégories thématiques autour desquelles pivote le discours épilinguistique de nos interlocuteurs. Par souci de rigueur méthodologique, ne seront retenues que les catégories qui vont dans le sens de notre problématique, c'est-à-dire celles qui évoquent la représentation de la norme chez les auteurs interrogés à la lumière des usages avec lesquels ils sont en contact.

3. L'écriture littéraire à l'épreuve de la doxa normative

L'écriture littéraire constitue l'opération par laquelle l'auteur s'érige en acteur langagier au sein de l'espace social à partir duquel et pour lequel il produit ses œuvres. Elle est assimilée à un acte de création qui prend appui sur des ressources linguistiques de divers ordres (lexique, sémantique, syntaxe, etc.). Dans l'absolu, l'écriture - en tant que pratique langagière - n'a pas vocation à être de nature littéraire ; ce sont plutôt les artefacts stylistiques déployés par le sujet écrivant dans son texte qui donnent lieu à une expression susceptible d'être qualifiée après coup de littéraire. Ce propos entre en résonance avec l'idée de Dominique Maingueneau selon laquelle « il n'existe pas de langue littéraire » à proprement parler et que par contre « [il n'existe] qu'un usage

⁵ Ce qui caractérise le plus cette liste d'auteurs est la diversité des profils sélectionnés, ce qui constitue un critère de base pour la constitution d'un corpus traversé par une multiplicité de points de vue, tous nécessaires à la stimulation de la réflexion sur la relation qu'entretient l'auteur avec la norme linguistique.

⁶ Il faut signaler à ce sujet qu'en raison de la situation pandémique liée à la propagation de la Covid-19, nous avons dû reporter à maintes reprises notre enquête de terrain, initialement programmée pour l'année 2020.

⁷ Les auteurs interrogés dans le cadre de cette enquête, par le biais de l'entretien semi-directif, sont désignés tantôt par le terme d'interlocuteurs, tantôt par le terme de témoins. Ils sont considérés comme interlocuteurs du fait qu'ils ont accepté d'entrer en interaction avec nous et comme témoins du moment qu'ils se donnent les moyens langagiers de rendre compte de leurs expériences scripturales en tant qu'auteurs.

littéraire de la langue » (2001 : 183). Le terrain de l'usage, lequel occupe une place fondamentale dans la réflexion sociolinguistique, a ceci d'important qu'il détermine ce que le locuteur est capable de faire *dans* et *par* la langue, notamment en littérature. C'est ainsi qu'au nom de la fiction, l'auteur se donne le droit de créer, en mettant la langue au service de son imagination, des univers dans lesquels il assure, implicitement ou explicitement, le rôle de meneur de jeu.

Selon nos témoins, l'exercice de la littérature est essentiellement lié au besoin de s'exprimer, de dire le monde autrement, par des mots préalablement sélectionnés, en s'autorisant à rendre compte, par le truchement de l'écrit, d'expériences, de perceptions et de projections dignes d'être partagées. Eu égard aux contenus qu'elle véhicule et aux formes qu'elle mobilise, cette activité s'inscrit à la fois dans le champ de la culture et dans celui de l'art, dans le champ de la culture par les idées qu'elle suscite et dans celui de l'art par les sensations qu'elle procure. La complexité de la situation veut que la réflexion, à commencer par celle que nous menons ici, soit située au-delà de la surface textuelle, de sorte à englober les paramètres contextuels permettant d'appréhender la littérature comme un processus de composition et de production ayant ses propres tenants et aboutissants. Il se trouve qu'il n'est pas d'écriture qui soit mécanique de bout en bout, la preuve en est que tout auteur emprunte des chemins sinueux, marqués par une quête permanente de sens, afin de mettre en place ses trouvailles. A ce sujet, Dominique Bourgain (1990) fait remarquer que ce qu'elle appelle « ordre scriptural », en référence aux pratiques associées à l'écrit, est affecté de représentations portées par les agents scripteurs eux-mêmes. En écrivant, ces agents évaluent et réajustent leurs écrits par rapport à une norme intériorisée, communément admise. En effet, cette norme n'est ce qu'elle est que parce qu'elle est considérée comme telle à l'échelle de la collectivité. Sous le vocable de doxa, nous voulions donc placer et classer l'ensemble des représentations manifestées, par le biais d'une énonciation épilinguistique, sous forme d'opinions à l'égard de la norme linguistique.

Ainsi, le premier positionnement relevé dans notre corpus consiste à considérer, en guise de norme de base, l'écriture littéraire comme devant se doter d'une identité générique. Cela signifie qu'il n'est pas possible de parler, d'après nos interlocuteurs, de littérature en dehors des genres conventionnels dans lesquels sont organisées les productions des uns et des autres, à savoir le genre narratif (principalement le roman et la nouvelle), le genre poétique et le genre théâtral, pour ne citer que les grandes tendances en la matière dans le contexte algérien. C'est d'ailleurs par rapport à cette configuration que les étiquettes de romancier, nouvelliste, poète, etc. se répandent dans l'usage pour caractériser les différentes activités attribuées à la figure auctoriale.

Cela étant, la recevabilité de l'écrit semble être l'enjeu le plus contraignant dans le processus d'écriture, d'autant plus que l'auteur, du moment qu'il investit la sphère publique, n'écrit plus pour lui-même tout seul. D'où la nécessité, d'après ce que nous avons noté au cours de notre investigation, notamment chez Abdelmoaiz Farhi du côté francophone et Abdelhalim Bedrane du côté arabophone, de « bien écrire ». L'idée est qu'il faut écrire dans le souci de faire preuve de justesse dans le propos tenu, de manière à ne pas produire de fausses notes.

(1) [Abelmoaiz Farhi] : « on ne peut pas écrire n'importe comment / on ne peut pas mettre l'idée telle qu'elle est // Il faut vraiment **chercher** je me dis **le mot juste** /

le mot idéal / parce que vous savez le style chacun a son propre style mais on ne peut pas avoir du style sans respecter la langue / on peut écrire avec notre propre style ou le style de quelqu'un d'autre mais toujours est-il qu'il faut **respecter la langue** / parce qu'écrire n'importe comment ne signifie rien pour un auteur »

- (2) [Abdelhalim Bedrane] : « de toute évidence **il faut respecter les règles grammaticales** puisque ce sont les normes de la langue qu'on utilise // elles ont existé avant nous et c'est pourquoi **il faut les respecter** »

Le mot « respect » est assez révélateur dans le discours de nos témoins, en ce sens qu'il témoigne de l'attitude affichée à l'égard de la norme. Pour Anya Mérimèche et Said Fetahine, c'est d'abord et avant tout la nécessité de se faire comprendre, sans ambiguïté, qui justifie à leurs yeux leur fidélité à l'ordre canonique en matière d'écriture. Dans ces conditions, la norme linguistique est mise au service d'une sorte de communion intersubjective en vertu de laquelle auteur et lecteur se trouvent, dans la meilleure des situations, sur la même longueur d'onde, sinon en position de négociation collaborative, souvent *in absentia*, du sens.

- (3) [Anya Mérimèche] : « la norme est **essentielle** à la compréhension // si chacun utilisait la langue sans respecter une norme unique les messages différeraient d'une personne à une autre et l'on ne se comprendrait plus »
- (4) [Said Fetahine] : « il y a toujours des déperditions en matière de sens que seule la langue avec ses règles permet de retrouver »

L'on retrouve également dans notre corpus l'idée selon laquelle l'écriture littéraire se caractérise par une recherche d'originalité, tant sur le plan thématique que sur le plan stylistique. En tant qu'idéal foncièrement doxique, l'originalité consiste alors à dire (ou croire dire) ce que les autres n'ont pas encore dit, d'une manière supposée à son tour inédite. Ceci se nourrit de la représentation qui veut que l'auteur ne cesse jamais d'évoluer et de se perfectionner le long de sa carrière, au fur et à mesure de l'accumulation de nouvelles expériences et davantage de connaissances. Avoir de l'imagination n'est décidément pas la condition *sine qua non* pour prétendre au statut d'auteur, encore faut-il, selon nos témoins, avoir du style. Or, le style résulte d'une série d'efforts rédactionnels déployés au contact de la langue ; c'est, au bout du compte, ce qui permet de différencier un auteur quelconque d'un autre. Dans cette optique, Lynda Chouiten parle de « touche personnelle » comme pour insister sur la nécessité pour tout auteur de dépasser le stade de l'imitation et de la reproduction des usages en circulation, en prenant surtout garde de ne pas tomber dans la facilité. Cette affirmation va de pair avec la représentation selon laquelle l'écriture littéraire se doit d'être exigeante, hautement soignée et minutieusement ficelée, sans pour autant sombrer dans la complexité. La clarté et la beauté du verbe sont, selon nos témoins, les deux critères qui guident les jugements appréciatifs associés au fait littéraire. Ces critères opèrent sur deux plans complémentaires, celui de l'expression pour l'un et celui de l'esthétique pour l'autre.

D'après nos interlocuteurs, l'écriture littéraire suit son propre mode d'expression, un mode incomparable à celui à l'œuvre dans les autres domaines où intervient également l'ordre scriptural. Abdelatif Ould Abdallah⁸ nous fait savoir que pour ce qui le concerne l'écriture romanesque se distingue totalement de la rédaction professionnelle, et que s'il

⁸ En dehors de la littérature, Abdelatif Ould Abdallah exerce le métier d'architecte-urbaniste.

se sent à l'aise dans la première, il se trouve complètement démuné devant l'autre. L'effervescence et les débordements tolérés dans les productions romanesques sont ainsi incompatibles avec la concision et la sobriété inhérentes aux écrits professionnels. De son côté, Akram El Kébir⁹ fait remarquer que l'écriture littéraire se démarque complètement de l'écriture journalistique à laquelle il s'adonne en même temps. Alors qu'il est possible d'inventer des événements et d'user de la liberté de ton dans l'écriture littéraire, il est primordial de restituer les faits dans un style dépouillé à valeur informative dans la rédaction journalistique. Pour sa part, Lynda Chouiten¹⁰ soutient que l'écriture littéraire a, contrairement à l'écriture académique qu'elle pratique en parallèle, le mérite de véhiculer, indépendamment de toute obligation de neutralité axiologique, une rhétorique et une poétique émancipées des procédés propres au discours scientifique.

- (5) [Akram El Kébir] : « dans la presse on ne peut pas inventer on ne peut pas utiliser certaines expressions certains mots / on est quand même **astreints à des codes et à des règles bien définies** dans le monde de la presse qui configurent complètement notre travail / chose qui n'existe pas dans le roman »
- (6) [Lynda Chouiten] : « pour l'écriture académique **il y a des règles à suivre / il y a des normes strictes à suivre** [...] il faut beaucoup plus de rigueur / il faut des arguments convaincants // **le style académique doit aussi être simple et clair** / et puis il y a un **jargon spécialisé** qu'il faut employer // je pense que l'écriture créative permet plus de liberté quand même / c'est-à-dire que je peux choisir mes propres métaphores / je peux commencer par la fin / on donne plus libre cours à ses envies à sa façon de voir les choses »

Ce qui se dégage de ces énoncés est que, malgré le poids de la norme linguistique, l'écriture littéraire reste quand même un espace de création ouvert aux initiatives individuelles et au surgissement de l'expérience subjective au fil de la plume. Ce qui, de ce point de vue, lui donne un statut privilégié, notamment par rapport à la rédaction journalistique ou académique qui, elles, obéissent à d'autres conventions d'ordre déontologique et méthodologique plus ou moins rigides.

4. La norme comme modèle de référence : des usages supposés aux usages proposés

En tant qu'ensemble de conventions destinées à faire autorité en matière d'expression, la norme linguistique consacre l'homogénéité des usages en circulation. Dans cette perspective, elle vise à calibrer les productions des uns et des autres, en réduisant au maximum la marge de variabilité inhérente à toute pratique langagière. Ce qui distingue un auteur d'un autre, dans son rapport à la norme, est son degré d'adhésion à celle-ci. La posture des uns et des autres vis-à-vis d'elle peut ainsi aller de l'assujettissement à la contestation de sa pertinence. En prenant à titre d'exemple deux auteurs de langue arabe, l'on s'aperçoit que Said Fetahine défend le caractère obligatoire, voire indiscutable, de la norme, tandis que Anouar Rahmani dénonce son caractère obsolète, absurde et réactionnaire.

- (7) [Said Fetahine] : « les normes linguistiques représentent un système de référence destiné à **corriger le sens / à le préciser / et à le mettre en forme** lors du passage à l'écrit »

⁹ En dehors de la littérature, Akram El Kébir exerce le métier de journaliste.

¹⁰ En dehors de la littérature, Lynda Chouiten exerce le métier d'enseignante-chercheure.

- (8) [Anouar Rahmani] : « pour moi la langue des rues est plus authentique que la langue des salons / et les parlers des provinces sont plus conciliables avec la nature que ceux des villes // et l'homme inspiré est celui qui est capable de **transformer la langue** et de **la simplifier** dans des petites phrases capables de dire ce que les grands livres ne disent pas »

L'on remarque la même binarité chez les auteurs francophones. Ce qui signifie que le phénomène en question est trans-langagier¹¹ et qu'il est irréductible à une sphère linguistique en particulier. Cependant, que l'attitude observée soit favorable ou non à la norme, force est de constater que les usagers de la langue reconnaissent l'existence de la norme, même si au fond certains d'entre eux ne s'y reconnaissent pas. La preuve en est que tous les auteurs que nous avons interrogés mettent l'accent sur un épisode fondamental dans le processus de création, à savoir celui de la relecture et de la réécriture. Cette opération permet de revoir certains passages et de reprendre certaines tournures. Les termes « corriger », « réviser », « remanier », « modifier », « rectifier », « retoucher », « reformuler », « peaufiner » font référence à des actions ponctuelles menées dans le corps du texte, de sorte que celui-ci soit en adéquation avec l'idéal esthétique du scripteur et conforme à une norme (ou à une contre-norme) qui n'est pas forcément revendiquée de manière explicite. Ces actions renvoient à deux modes d'évaluation : il s'agit, d'une part, de repérer ce qui est conforme à la grammaire, c'est-à-dire les formes correctes, et, d'autre part, de retenir ce qui est conforme au bien-dire, c'est-à-dire les formes investies d'une fonction poétique. L'exercice paraît indispensable aux yeux de nos témoins dans la mesure où il consolide leur sécurité linguistique tout en leur épargnant la frustration ainsi que le sentiment de culpabilité consécutifs à des ratages qui auraient pu être évités lors de la phase de relecture. Bernard Gardin note à ce sujet que, dans le monde de la littérature, « la fin du travail de reformulations et de corrections constitue une glose de satisfaction » (1993 : 32-33). L'affaire est donc très sérieuse, d'autant plus qu'il n'est guère possible de faire machine arrière une fois que l'écrit est définitivement soumis au lecteur. D'où la nécessité de s'assurer du caractère présentable de l'écrit pour pouvoir l'assumer par la suite.

- (9) [Anya Mérimèche] : « à la fin du travail j'enclenche effectivement une période de **révision** // celle-ci me permet de m'assurer que l'idée est perceptible à travers ce que j'ai écrit »
- (10) [Abdelmoaiz Farhi] : « j'écris par cinquante pages / dès que je termine cinquante pages je prends deux ou trois jours pour **relire** mes cinquante pages // j'essaie de **dégraissier** / parce qu'il y a des manques qu'on **ajoute** / il faut **se débarrasser** de tous les mots qui ne sont pas nécessaires / bien sûr il y a aussi des fautes de frappe »
- (11) [Akram El Kébir] : « quand j'écris / surtout maintenant / c'est assez systématique / j'écris et tout de suite après je **corrige** / je **remanie** / je **peaufine** / je **modifie** / j'**enlève** / et ça tout le temps tout le temps tout le temps »
- (12) [Lynda Chouiten] : « je **relis** tout ce que j'ai écrit avant de poursuivre / je relis et si je vois quelque chose dont je ne suis pas sûre / qui ne plait pas beaucoup / je **rectifie** directement si je vois clairement comment le faire »
- (13) [Said Fetahine] : « quand je termine mon manuscrit je suis le premier lecteur du texte / et je commence la **révision** qu'il s'agisse de la rédaction ou de la langue »

¹¹ Au sens où il traverse plusieurs sphères linguistiques à la fois.

- (14) [Abdelatif Ould Abdallah] : « lorsque je termine le brouillon je le laisse de côté / je **le reprends** plus tard / je **le relis** et je découvre beaucoup de choses / et je commence à **modifier** // les modifications c'est la chose la plus difficile à faire en écriture / c'est l'étape décisive qui fait que le roman soit de bonne ou de mauvaise qualité // la **relecture** la **révision** et la **correction** constituent l'opération à l'issue de laquelle le travail peut être bon ou médiocre »

Sur un autre plan d'analyse, certains de nos interlocuteurs signalent, au-delà de leur adhésion franche ou problématique à la norme, le caractère arbitraire des règles et conventions auxquelles ils ont affaire au moment où ils manipulent la langue. Selon Anouar Rahmani, le bon usage est l'œuvre d'une élite qui, au nom de la supériorité sociale et intellectuelle dont elle se prévaut, veille à sélectionner dans la langue ce qui est conforme à ses goûts et ce qui ne l'est pas. Ce qui, d'après lui, va à l'encontre du principe de créativité auquel ont droit de recourir tous les locuteurs en fonction de leurs besoins en matière d'expression et de communication.

- (15) [Anouar Rahmani] : « les Algériens ont ajouté le mot *taxieur* à la langue française / sachant que ceci s'est produit de manière tout à fait spontanée de la part d'une personne ordinaire ayant plus besoin de se déplacer que de communiquer // la nécessité est mère de l'invention de même que le besoin est mère de la langue »

Selon Akram El Kébir, le bon usage est plutôt instauré par des autorités institutionnelles investies d'un puissant pouvoir glottopolitique. C'est le cas, comme il le souligne, de l'Académie française dont les prescriptions trouvent particulièrement écho dans les dictionnaires et les manuels scolaires qui en assurent la diffusion et la généralisation. Pourtant, il arrive que des décisions soient prises de temps à autre, par ces institutions mêmes, dans le but d'opérer des modifications dans le corpus de la langue, notamment au niveau de son lexique et de son orthographe.

- (16) [Akram El Kébir] : « il y a des expressions ou des mots qui étaient **considérés** comme il fallait les dire de telle manière sinon c'était faux / ensuite on s'est mis à dire le contraire / bon l'Académie française décrétait que c'est bon / qu'il n'avait plus cours / qu'on pouvait dire autrement // [...] le dernier exemple en date Covid / ils **ont décidé** que c'est féminin / la Covid // et puis si on voit par le passé il y a plein de mots qui étaient écrits les siècles d'avant de façon très compliquée puis ils ont décidé d'alléger ça »

Du moment qu'elles doivent s'adapter à la demande sociale, les langues cessent d'être des entités figées à la merci d'un purisme influencé par une doxa nostalgique à l'égard des formes traditionnelles. C'est l'argument avancé par Abdelatif Ould Abdallah pour plaider en faveur de la *plasticité* de la langue et son émancipation de toute velléité conservatrice. Selon lui, la littérature a le mérite, en raison de sa proximité avec le champ de l'innovation, d'être le catalyseur du changement et du renouvellement linguistiques.

- (17) [Abdelatif Ould Abdallah] : « il faut que la langue change de façon à ce qu'elle s'adapte à l'époque actuelle et qu'elle puisse accompagner l'évolution des sciences // vous comprenez / la langue romanesque est plastique / elle élargit le champ de la langue même / celui aussi de la pensée et de la liberté »

5. Appropriation de la norme via la notion de « maîtrise »

En se lançant dans l'écriture, le sujet scripteur se doit de faire preuve d'assurance et d'aisance face aux difficultés imposées par l'usage de la langue. Avoir des compétences linguistiques avancées est un prérequis de premier ordre dans cette entreprise. Pour nos témoins, tout est question de savoir et de savoir-faire, sans lesquels aucune innovation n'est possible par la suite. Les connaissances théoriques en rapport avec le fonctionnement interne du système linguistique ne sont ainsi utiles que lorsqu'elles sont accompagnées d'un savoir procédural en lien avec la faculté de se servir convenablement des techniques de rédaction appliquées au texte littéraire.

- (18) [Akram El Kébir] : « il est toujours préférable de **savoir manier** la langue parce que là on a plus de chances d'être écouté »
- (19) [Abdelhalim Bedrane] : « pour moi il est naturellement nécessaire de **prendre connaissance** des normes linguistiques »
- (20) [Lynda Chouiten] : « il faut les **connaître** les normes / vous ne connaissez pas les normes / vous ne connaissez rien du tout et dire j'écris comme je veux / bon / c'est-à-dire qu'il faut d'abord les **connaître** pour pouvoir les transcender par la suite »

Ainsi, « maîtriser » la langue, pour reprendre le propos d'Anya Mérimèche, c'est écrire sous le contrôle de la norme. Chose qui nécessite l'apprentissage et l'acquisition des bonnes pratiques, non pas par le tâtonnement, mais par l'assimilation des principes régissant l'activité scripturale. Par ailleurs, il convient de préciser que ce que nos interlocuteurs entendent par « maîtrise » n'est pas le fruit du hasard, étant donné qu'il s'agit d'une aptitude qui se développe à mesure de s'exercer à l'écriture. Ainsi, avant d'aboutir, tout projet littéraire passe naturellement par le stade de brouillon, stade au cours duquel l'auteur construit son œuvre par petites touches, expérimente des procédés nouveaux, se permet des tentatives perfectibles et fait en sorte, en cas d'égarement, de se rattraper juste avant la fin de l'épreuve. Ceci pour dire que la « maîtrise » n'est pas une donnée constante, antérieure à l'expérience scripturale ; elle représente plutôt un ordre dynamique qui intègre dans son fonctionnement une part d'imprévisibilité et de créativité.

6. Niveaux de déploiement de la norme

Il est important à ce stade d'analyse de noter que le discours épilinguistique que nous avons obtenu en situation d'enquête auprès de nos interlocuteurs s'accompagne, par endroits, d'une strate métalinguistique¹². Celle-ci témoigne de la manière dont nos auteurs procèdent lorsqu'ils écrivent. L'on constate à travers la mobilisation de cette strate que ces derniers se livrent à des opérations langagières qu'ils sont en mesure de justifier en faisant référence à des présupposés normatifs. La norme apparaît dès lors comme un phénomène localisé et localisable au sein même de la structure de la langue. Afin d'illustrer ce propos, examinons les énoncés suivants :

¹² Il faut entendre par *strate métalinguistique* les traces discursives qui consistent à rendre compte du fonctionnement du langage au moyen du langage lui-même, grâce à l'emploi d'items techniques faisant référence aux procédés à l'œuvre dans le cadre de la mobilisation de la langue en situation réelle de communication. Aussi bien pour Cécile Canut (2007 : 50-51) que pour Philippe Blanchet (2012 : 169), la dimension métalinguistique fait partie intégrante dans le discours épilinguistique, celui tenu sur la langue en général.

- (21) [Abdelmoaiz Farhi] : « j'évite les **adverbes** / je débarrasse le **texte** de chaque **mot** qui n'est pas indispensable et puis c'est tout »
- (22) [Said Fetahine] : « on sait que les **phrases verbales** nécessitent des **verbes d'action** pour mettre en place la scène / et les **phrases nominales** c'est pour situer un lieu et favoriser la détente et le calme »
- (23) [Akram El Kébir] : « j'aimerais faire quelque chose de plus abouti / de beaucoup plus travaillé/ donner quelque chose de plus fini ou tout au moins débarrassé des **coquilles** ou des **passages** un petit peu bâclés »

Ce qu'il importe de retenir à présent est que les opérations d'ajustement et de réajustement effectuées au fil de la plume par l'instance auctoriale révèlent que la norme intervient :

- au niveau lexical à travers le choix judicieux des unités linguistiques lors de l'élaboration du contenu textuel ;
- au niveau syntaxique à travers le contrôle de la disposition des éléments phrastiques ;
- au niveau morphologique à travers la prise en compte des variations flexionnelles liées par exemple à la conjugaison des verbes ;
- au niveau orthographique à travers l'identification et l'élimination des coquilles ;
- au niveau typographique à travers les procédés de mise en relief de certains caractères, la gestion de la ponctuation, l'organisation des paragraphes et la mise en page du texte ;
- au niveau stylistique à travers le choix du registre de langue en fonction de la situation de communication envisagée dans et à travers le texte.

Tous ces niveaux témoignent du caractère plurifocal de la norme, les cibles étant multiples et simultanément pointées du doigt. Cette propriété joue un rôle dans la structuration, au détail près, de toutes les manifestations du langage. Notons à ce sujet que le poids de la norme est plus important à l'écrit qu'à l'oral en raison, entre autres, de l'influence de l'orthographe et de la typographie. Dans ces conditions, les enjeux sont de taille du fait que la négociation du sens porte sur ce qui se dit du monde et sur ce qui se dit au monde, sur ce qui se dit de soi et sur ce qui se dit à autrui, en référence à l'interaction, à la fois fondamentale et fondatrice, entre texte et contexte d'une part, et entre auteur et lecteur d'autre part.

Conclusion

La norme est un phénomène complexe indissociable de l'usage de la langue. Tout en ayant vocation à mettre de l'ordre dans la praxis linguistique, elle suscite des réactions multiples chez les locuteurs. Le discours épilinguistique de ces derniers véhicule des positionnements et des croyances en lien avec des considérations techniques ou esthétiques.

Qu'il s'agisse d'auteurs de langue française ou de langue arabe, le phénomène présente les mêmes caractéristiques chez les uns et les autres, ce qui nous amène à le considérer comme un phénomène trans-langagier dont le fonctionnement dynamique repose, d'une part, sur un mouvement concentrique orienté vers la structure de la langue par le biais de l'actualisation des conventions instaurées au sein de la communauté linguistique et, d'autre part, sur un mouvement excentrique enclenché par des schèmes à valeur doxique portés par le locuteur.

Dans ce sillage, il convient de souligner que la norme linguistique, telle qu'elle est attestée dans le discours de nos témoins, se caractérise par une fonction générative qui fait qu'il est possible de produire à l'infini des énoncés recevables au regard de la grammaire et une fonction réparatrice qui autorise la reprise et le remaniement des énoncés aux sonorités perçues comme disgracieuses. Cela suppose, en ce qui concerne les auteurs approchés dans le cadre de cette étude, l'existence d'une complémentarité fonctionnelle entre le travail d'écriture et celui de réécriture, en ce sens qu'il est question, d'un côté, de générer des contenus et, de l'autre, de les retravailler au besoin.

Du point de vue épilinguistique, la norme se manifeste à travers deux modes d'appréhension, inscrits dans la matrice du discours produit par le sujet parlant : la référence et l'inférence. En passant par un processus de verbalisation, la référence requiert l'énonciation des règles linguistiques en vigueur à la suite de leur intériorisation et de leur assimilation consciente. Le résultat de cette opération est de dire ce qu'il faut dire, comme il faut. Par contre, l'inférence consiste à évaluer, au prix d'un effort de déduction, les productions langagières en fonction de leur pertinence, de leur cohérence et de leur adéquation avec le contexte ainsi qu'avec le cotexte. Ainsi, si le texte est jugé valable, il en ressort que la norme sous-jacente, celle qui tourne en arrière-plan, est convenablement mobilisée. Cela étant, dans le cas de la référence, la norme constitue un principe qui s'applique (en amont de l'acte d'écrire), alors que dans le cas de l'inférence, elle constitue une entité qui s'explique (en aval de l'acte d'écrire).

Références bibliographiques

- BARTHES R. 1972 [1953]. *Le degré zéro de l'écriture*. Editions du Seuil. Paris.
- BLANCHET Ph. 2012. *La linguistique de terrain, méthode et théorie. Une approche ethnosociolinguistique de la complexité*. Presses universitaires de Rennes. Rennes.
- BOURGAÏN D. 1990. « Des représentations sociales de la norme dans l'ordre scriptural » dans *Langue française*. N° 85. p. 82-101.
- CALVET L.-J. 1999. *Pour une écologie des langues du monde*. Plon. Paris.
- CANUT C. 1998. « Pour une analyse des productions épilinguistiques » dans *Cahiers de praxématique*. N° 31. p. 69-90.
- CANUT C. 2007. « L'épilinguistique en question » dans SIOUFFI G. & STEUCKARDT A. (éds). *Les linguistes et la norme. Aspects normatifs du discours linguistique*. Peter Lang. Berne. p. 49-72.
- MAINGUENEAU D. 2001. *Pragmatique pour le discours littéraire*. Nathan. Paris.
- GARDIN B. 1993. « Le bien dire : essai de circonscription » dans *Cahiers de praxématique*. N° 20. p. 27-44.
- GAUVIN L. 2004. *La fabrique de la langue. De François Rabelais à Réjean Ducharme*. Editions du Seuil. Paris.
- LEPERLIER T. 2014. « Une littérature à la croisée des champs : conditions d'accès à la consécration pour les écrivains algériens » dans DAOUD Mohamed (dir.). *Champs littéraires et stratégies d'écrivains*. Editions du CRASC. Oran. p. 65-77.
- OZOLINA O. & VANAGS P. 2020. « Réflexion sur la formation et l'évolution de la norme » dans KARPINSKA Laura (éd.). *Language for international communication: linking interdisciplinary perspectives (volume 3)*. University of Latvia Press. Riga. p. 243-250.
- PRIEUR J.-M. 2006. « Des écrivains en contact des langues » dans *Ela. Etudes de linguistique appliquée*. N° 144. p. 485-492.

Annexes

Annexe I : Guide d'entretien

- Comment concevez-vous l'interaction entre langue et littérature à travers votre expérience d'auteur(e) ?
- Que doit, selon vous, la littérature à la langue et que doit la langue à la littérature ?
- Quel regard portez-vous sur les normes linguistiques supposées régir le fonctionnement de la langue ?

- En quoi le passage à l'écrit implique-t-il le respect méticuleux des normes linguistiques ou plutôt le dépassement de celles-ci ?
- Vous arrive-t-il de revoir vos écrits et de les modifier ? Quelles en sont les raisons ? A quel moment intervient cette opération (au fil de la plume, à la fin du travail, à la demande de l'éditeur) ?
- Vous faites-vous relire par une tierce personne avant de passer à la phase de publication ?
- Pensez-vous qu'il existe un modèle de référence en matière d'écriture ? Quels seraient ses critères ?

Annexe II : Conventions de transcription

Tableau 2 : Le système de transcription appliqué aux entretiens

Signes	Signification
[Prénom Nom]	Identification de l'interlocuteur
/	Pause courte
//	Pause longue
[...]	Passage raccourci
Gras	Mise en relief d'un passage important